

Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

4 crédits	30.0 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	De Boe Cécile (supplée Van Drooghenbroeck Jean-François) ;Van Drooghenbroeck Jean-François ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le contenu est en liaison directe avec l'objectif ainsi défini. Dans une première partie, un certain nombre de procédures notariales sont examinées qui présentent, pour la plupart, un lien avec l'ouverture et la liquidation des successions et des indivisions. Il s'agit, dans l'ordre, des scellés, de l'inventaire, des ventes d'immeubles des incapables et assimilés, de certaines ventes de mobiliers, des partages amiables et des partages contentieux ainsi qu'un bref aperçu des règles de procédure relatives à l'acceptation bénéficiaire. La seconde partie du cours est d'abord consacrée à la saisie-exécution immobilière, sous le bénéfice d'un rappel des principes généraux relatifs à la force exécutoire (nationale et européenne) tant des actes judiciaires que de l'acte notarié. La seconde partie du cours se poursuit par l'étude de la procédure d'ordre, du règlement collectif de dettes, et s'achève par le commentaire des saisies-arrêts, oppositions et cessions de créances, pratiquées entre les mains du notaire.
Acquis d'apprentissage	<p>Le but du cours n'est nullement d'approfondir le cours de droit judiciaire général enseigné en baccalauréat en droit. Cet objectif entend, tout au contraire, être spécifique : initier les étudiants de la maîtrise en notariat aux procédures judiciaires qui sont directement en rapport avec l'exercice de la profession notariale, régies pour l'essentiel par les articles 1148 et suivants du Code judiciaire (" Procédures particulières). Sur la base d'un syllabus très complet, les diverses procédures sont ainsi successivement analysées d'un point de vue à la fois théorique et pratique. L'exposé théorique dégage les principes et les règles essentielles qui sous-tendent chaque procédure en insistant sur les liens et les connexions qui existent entre celles-ci et les règles et principes du droit civil, du droit commercial, du droit fiscal. L'approche pratique est essentiellement axée sur les problèmes concrets auxquels le notaire est confronté à l'occasion de la mise en œuvre de chacune de ces procédures. L'enseignement veille également à intégrer la dimension européenne de l'exécution des créances constatées par actes notariés.</p> <p>1</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Un examen classique, écrit ou oral selon les années.
Méthodes d'enseignement	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Cours magistral de 30 heures, parfois émaillé d'interventions de praticiens (notaires, avocats, juges)
Contenu	Le contenu est en liaison directe avec l'objectif défini. Dans une première partie, un certain nombre de procédures notariales sont examinées qui présentent, pour la plupart, un lien avec l'ouverture et la liquidation des successions et des indivisions. Il s'agit, dans l'ordre, des scellés, de l'inventaire, des ventes d'immeubles des incapables et assimilés, de certaines ventes de mobiliers, des partages amiables et des partages contentieux ainsi qu'un bref aperçu des règles de procédure relatives à l'acceptation bénéficiaire. La seconde partie du cours est d'abord consacrée à la saisie-exécution immobilière, sous le bénéfice d'un rappel des principes généraux relatifs à la force exécutoire (nationale et européenne) tant des actes judiciaires que de l'acte notarié. La seconde partie du cours se poursuit par l'étude de la procédure d'ordre, du règlement collectif de dettes, et s'achève par le commentaire des saisies-arrêts, oppositions et cessions de créances, pratiquées entre les mains du notaire.
Ressources en ligne	Syllabus exhaustif disponible sur Moodle (LNOTA2007)

Bibliographie	<ol style="list-style-type: none">1. J.-Fr. van Drooghenbroeck et Fr. Balot, « Les scellés », in Répertoire notarial, t. XIII, liv. I.1, Bruxelles, Larcier, 2012, 81 pages (facultatif).1. J.-Fr. van Drooghenbroeck, et C. De Boe, « L'inventaire », in Répertoire notarial, t. XIII, liv. I.2, Larcier 2012, 183 pages (facultatif).3. Chr. Engels, "La liquidation-partage judiciaire", in Répertoire notarial, Bruxelles, Larcier, 2017 (facultatif).
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en notariat	NOTA2MC	4		